

SIGMA CORPORATION

CONTRAT DE LICENCE DE LOGICIEL

NOTE – PRIERE DE LIRE LE PRESENT DOCUMENT AVANT DE TELECHARGER, DE COPIER OU D’UTILISER LE LOGICIEL

LE FAIT D’INSTALLER ET D’UTILISER LE LOGICIEL ACCOMPAGNANT LA PRESENTE LICENCE IMPLIQUE QUE VOUS ACCEPTEZ LES PRESENTES CONDITIONS. PRIERE DE LIRE TOUTES LES CONDITIONS DU PRESENT CONTRAT DE LICENCE AVANT DE PROCEDER A L’INSTALLATION OU A L’UTILISATION DU LOGICIEL. SI VOUS N’ACCEPTEZ PAS LES PRESENTES CONDITIONS, VOUS DEVEZ EFFACER LE LOGICIEL DE VOTRE MATERIEL.

VEUILLEZ EGALEMENT NOTER QUE VOUS NE POUVEZ PAS UTILISER, COPIER, MODIFIER OU TRANSFERER LE PROGRAMME OU LA DOCUMENTATION OU TOUTE COPIE DESDITS ; SAUF DANS LES CONDITIONS DECRITES EXPLICITEMENT DANS LE PRESENT CONTRAT.

1. **Licence.** Le présent programme logiciel (le ‘Programme’) et les fichiers lisez-moi et d’aide en ligne (la ‘Documentation’) vous sont concédés, et non vendus, par la société SIGMA Corporation (‘Bailleur’). Le terme ‘Programme’ devra également inclure les mises à jour du Programme concédés à votre endroit par le Bailleur et ses bailleurs. Sous réserve des conditions du présent contrat, vous bénéficiez d’un droit personnel, non transférable, non exclusif et sans possibilité de sous-concession, pour l’utilisation du Programme uniquement à des fins personnelles ou commerciales internes, et non pour revente, re-concession ou autre utilisation par des tierces parties. Vous pouvez utiliser ce Programme sur un ordinateur vous appartenant ou sous votre contrôle situé au Japon, aux Etats-Unis et ses territoires ou tout autre pays vers lequel le présent Programme est exporté légalement. Vous acceptez de préserver et protéger le contenu du Programme et de la Documentation contre toute divulgation ou utilisation non autorisée. Le Bailleur et ses bailleurs se réservent tous les droits qui ne vous sont pas accordés de manière explicite. Les bailleurs du Bailleur sont les bénéficiaires tiers prévus pour le présent contrat de licence et jouissent du droit explicite de s’appuyer sur et d’appliquer directement les conditions définies dans ledit contrat.

2. **Restriction d’utilisation.** Vous vous engagez à ne pas (i) assigner, transférer, mettre en location-vente, louer ou céder en temps partagé, le Programme, (ii) altérer ou modifier le Programme, en tout ou partie, (iii) modifier ou créer des travaux dérivés du Programme, en tout ou partie ou (iv) modifier l’ordre d’assemblage des composants, décompiler, inverser la conception technique ou essayer de toute autre manière de déduire le code source, les idées sous-jacentes, les algorithmes, la structure ou l’organisation du Programme, en tout ou partie. bailleurs), directement ou indirectement dans des documents, des articles, des publicités, des présentations commerciales, des communiqués de presse ou des communiqués à des tierces parties sans l’accord préalable.

Vous ne devez pas retirer, altérer, recouvrir ou obscurcir des notices de copyright ou d'autres notices de droits propriété placées ou apposées par le Bailleur ou ses bailleurs sur ou dans tout Programme ou toute Documentation.

3. **Restrictions.** Vous ne pouvez pas sous-concéder, assigner, déléguer, louer, mettre en location-vente, en temps partagé ni transférer de toute autre manière la présente licence ou n'importe lequel des droits ou obligations afférents pour une raison quelconque. Toute tentative de procéder à une telle sous-concession, une telle assignation, une telle délégation ou un autre transfert de votre part sera considérée comme nulle et non avenue.

4. **Copyright.** Le Programme et la Documentation associée font l'objet d'un copyright au bénéfice du Bailleur et de ses bailleurs. Vous ne pouvez copier le Programme (ou sa licence) que pour votre propre usage sur un ou des ordinateurs vous appartenant ou étant sous votre contrôle. Vous pouvez réaliser une copie de la Documentation et imprimer une copie de toute documentation en ligne ou autre support vous étant remis, sous forme électronique pour toute copie autorisée du Programme. Tout autre copie du Programme et toute copie de la Documentation réalisée par vos soins sont en violation de la présente licence.

5. **Propriété.** Vous reconnaissez que tous les droits, les titres et les intérêts liés au Programme et à la Documentation englobant tous les droits de propriété intellectuelle, reviennent au Bailleur et ses bailleurs. Vous reconnaissez que vous ne possédez ni n'entrez en possession par la même de prétention ou de droit de propriété concernant le Programme et la Documentation ou tout brevet, droit de copyright, marque commerciale ou autre propriété intellectuelle. Le Bailleur et ses bailleurs conserveront tous les droits, titres et intérêts concernant la Documentation et toutes les copies et le Programme en permanence, quelle que soit la forme de support de l'original ou des autres copies. La présente licence ne constitue pas une vente de l'original ou des copies suivantes. Tout le contenu accessible grâce au Programme appartient au propriétaire de contenu applicable et peut être protégé par une loi applicable en matière de copyright. La présente licence ne vous confie aucun autre droit que ceux contenu dans le présent contrat.

6. **Durée et résiliation.** La présente licence entre en vigueur lorsque vous commencez à utiliser le Programme et ce, jusqu'à résiliation. Vous pouvez résilier la présente licence à tout moment en détruisant le Programme et la Documentation ainsi que toute copie autorisée. La présente licence prend fin automatiquement si vous ne respectez pas ses conditions. Vous vous engagez, en cas d'une telle résiliation, à détruire toutes les copies (ni effacer de façon permanente) du Programme et de la Documentation, ou bien à retourner le Programme et la Documentation d'origine au Bailleur, avec tout matériel que vous aurez pu recevoir de la part du Bailleur dans le cadre du Programme. A la résiliation du présent Contrat, le Bailleur ne remboursera aucun paiement du Programme que vous aurez effectué. Vous ne pourrez prétendre à un quelconque remboursement du

Programme auprès du Bailleur, de ses bailleurs, des filiales du Bailleur, de ses distributeurs ou de ses revendeurs, ni entreprendre aucune action en justice à cette fin.

7. **GARANTIE LIMITEE.** LE BAILLEUR ET SES BAILLEURS FOURNISSENT LE PROGRAMME ET LA DOCUMENTATION 'EN L'ETAT' ET REJETTENT EXPLICITEMENT TOUTE GARANTIE DE TOUTE SORTE QU'ELLE SOIT EXPLICITE, IMPLICITE OU STATUTAIRE, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE MARCHANDABILITE, DE RESPECT ET D'ADEQUATION A UN OBJET PARTICULIER. Tous les risques de qualité et de performances du Programme et de Documentation vous incombent, en tant que concessionnaire. Si le Programme se révélait défectueux, vous-même et non le Bailleur ni ses bailleurs assumerez la totalité du coût de l'entretien et de la réparation. Ce rejet de garantie constitue une partie essentielle du présent contrat. Cependant, si le Programme est fourni sur un CD-ROM, ce CD-ROM stockant le Programme ne sera garanti contre tout matériau défectueux que pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours après achat attesté par votre reçu et la carte de garantie. Pendant la période de garantie de quatre-vingt-dix (90) jours, votre seul recours en cas de CD-ROM défectueux sera le remplacement dudit sans frais après retour à votre charge. Cette garantie limitée ne s'applique pas si le défaut du CD-ROM résulte d'un accident, un abus ou d'une mauvaise application du Programme et ne devra pas s'étendre à une autre personne que vous..

8. **RESTRICTIONS FIXEES AUX RECOURS.** EN AUCUN CAS LE BAILLEUR, NI SES BAILLEURS, SES FILIALES, SES DISTRIBUTEURS OU SES REVENDEURS NE SAURAIENT ETRE TENUS POUR RESPONSABLES DE SINISTRES INDIRECTS OU AUTRE DEDOMMAGEMENT DECOULANT DE VOTRE UTILISATION OU DE VOTRE INCAPACITE A UTILISER LE PROGRAMME Y COMPRIS, A TITRE INFORMATIF MAIS SANS EXCLUSIVE, LES MANQUES A GAGNER, LES PERTES COMMERCIALES OU LES OCCASIONS MANQUEES, OU LES DOMMAGES INDIRECTS, SPECIAUX, INCIDENTS OU CONSECUTIFS OU EXEMPLAIRES, RECOUVRANT LES DEBOURS JURIDIQUES, LIES A LADITE UTILISATION OU L'INCAPACITE A UTILISER LE PROGRAMME, MEME SI LE BAILLEUR, SES BAILLEURS OU UN REVENDEUR, UN DISTRIBUTEUR OU UN FOURNISSEUR DU BAILLEUR AUTORISE A ETE AVISE DU RISQUE DE TELS DOMMAGES OU DE TOUTE PLAINTÉ FORMULEE PAR UNE AUTRE PARTIE DANS LES LIMITES MAXIMALES PERMISES PAR LA LOI. CES RESTRICTIONS SERONT APPLICABLES NONOBTANT L'ABSENCE DE L'OBJET ESSENTIEL DE TOUT RECOURS LIMITE. NI LE BAILLEUR, NI SES BAILLEURS, SES FILIALES, SES DISTRIBUTEURS OU SES REVENDEURS NE SERONT TENUS DE VOUS INDEMNISER EN CAS DE PLAINTÉ OU DE POURSUITE ENGAGEE CONTRE VOUS PAR UNE TIERCE PARTIE.

9. **Loi applicable.** La présente licence sera régie par les lois du Japon, sans référence aux conflits de principes juridiques. Toutes les controverses et tous les litiges découlant du ou se rapportant au présent Contrat seront soumis à la juridiction exclusive de la Cour du District de Tokyo, siégeant à Tokyo, Japon. La Convention des Nations

Unies concernant les Contrats pour la Vente de Biens ne s'applique pas à la présente licence.

10. **Contrôles à l'exportation.** Le Programme, en tout ou partie, de même que les informations et la technologie sous-jacentes, ne peuvent pas être téléchargés ni exportés ou réexportés (i) vers des pays, directement ou indirectement, sans la permission nécessaire du gouvernement japonais ou autre gouvernement applicable et (ii) vers (ou un ressortissant ou un résident de) Cuba, Iraq, Libye, Yougoslavie, Corée du Nord, Iran, Syrie ou autre pays pour lequel les Etats-Unis ont mis en place un embargo commercial ; ou (iii) vers quiconque figure dans la liste du Ministère des finances américain portant sur des Nationaux spécialement désignés ou le Tableau des commandes interdites du Ministère du commerce américain. Le fait de télécharger ou d'utiliser le Programme implique que vous acceptez ce qui précède et que vous ne vous trouvez pas dans un tel pays, que vous n'êtes pas sous le contrôle d'un tel pays, que vous n'êtes pas ressortissant ou résident d'un tel pays ou que vous ne figures pas sur une telle liste.

11. **Utilisateurs en bout de chaîne gouvernementaux américains.** Le Programme est un 'article commercial' tel que défini dans 48 C.F.R. 2.101 (octobre 1995) composé d'un 'logiciel informatique commercial' et d'une documentation logicielle informatique commerciale' telle que définie dans 48 C.F.R. 12.212 (septembre 1995). Dans le respect des documents 48 C.F.R. 12.212 et C.F.R. 227.7202-1 à 227.7202-4 (juin 1995), tous les utilisateurs en bout de chaîne gouvernementaux américains n'acquièrent que les droits du Programme et de la Documentation prévus par le présent contrat de licence.

12. **Aucun autre contrat.** Le présent Contrat constitue l'intégralité du contrat liant les parties dans le contexte du Programme et de la Documentation, et remplace tout autre accord écrit ou oral.

13. **Dispositions générales.** Si une partie quelconque du présent Contrat semblait nulle et non avenue à une juridiction ou une cour quelconque, ladite disposition sera déclarée nulle et non avenue. Cependant, tout le reste du contrat restera pleinement en vigueur.

14. EXCEPTIONS AUX CONDITIONS CI-DESSUS ET SPECIFIQUES A LA JURIDICTION

14.1 **Garantie limitée pour l'acquéreur du logiciel sur le territoire de la République Fédérale Allemande uniquement.** Si le Programme a été acquis par vos soins sur le territoire de la République Fédérale Allemande, il y aura une période de garantie de 24 mois à compter du transfert du risque (remise du Programme). Si le Programme présente des défauts, la garantie sera affectée par toute rectification ultérieure ou toute livraison de remplacement. Faute de rectification ultérieure ou bien si la livraison de rechange contient également un défaut ou bien si le Bailleur ne se soumet pas à son obligation de livraison ultérieure ou de livraison de rechange dans un délai raisonnable, vous serez

habilité à bénéficier d'une réduction sur le prix d'achat ou d'une récession du contrat pour le Programme. Le risque et le coût du transport pour retourner le CD-ROM défectueux devront être supportés par le bailleur.

14.2 **Limitation de recours pour l'acquéreur du logiciel sur le territoire de la République Fédérale Allemande uniquement.** Si le Programme a été acquis par vos soins sur le territoire de la République Fédérale Allemande, le Bailleur ou ses bailleurs ne seront pas responsables envers vous des pertes, dommages ou compensations découlant du non-respect du Bailleur quant à ses obligations dans le cadre de la garantie, ses obligations contractuelles ou précontractuelles ou de tout retard ou non-exécution à moins que ledit manquement n'ait résulté d'une défaillance volontaire ou d'une négligence manifeste du Bailleur ou de son personnel d'encadrement autorisé. Cette disposition ne sera pas applicable pour les responsabilités liées au produit ou les transgressions envers les personnes. Le bailleur ou ses bailleurs seront responsables envers vous pour toute violation d'obligation contractuelle substantielle limitée aux dommages raisonnablement prévisibles supportés par le client.

14.3 **Loi applicable.** Si le Programme a été acheté par vous sur le territoire de la République Fédérale Allemande, les lois de la République Fédérale Allemande régiront les relations juridiques entre le Bailleur et vous-même. L'application de la Convention des Nations Unies pour les Contrats de Vente Internationale de Marchandises (acronyme anglais CISG pour Contracts for the International Sale of Goods) est exclue.

14.4 **Disposition générale.** Cette garantie ne sera pas applicable en cas d'amendement ou d'altération, quels qu'ils soient, apportés par vos soins au Programme.